

UNIR : Lu dans la presse



Le + syndical

Février 2011

A : Exécutif Confédéral
Fédérations et Syndicats
Délégués UNIR et CODERPA
Unions Territoriales (UR et UD)
Service presse CFE-CGC
Autres correspondants Retraite

Paris, le 7 mars 2011

Chers lecteurs,

Voici « lu dans la presse » de février.

Nous vous rappelons que si vous désirez approfondir le sujet d'un article particulier, n'hésitez pas à nous contacter (membres du Conseil d'Administration ou bureau de l'UNIR), nous vous enverrons les informations complémentaires en notre possession.

Nous vous souhaitons une bonne lecture,

Pierre Castéran
Chargé de la rédaction de la revue

Marc Bader
Président de l'UNIR

UNIR- Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités

Maison de la CFE/CGC
59 rue du Rocher
75008 Paris
Tel : 01 55 30 13 27 Fax : 01 55 30 13 26
Mail : unir@cfecgc.fr –Accès direct à notre site : <http://www.cfecgc.org/syndic/unir/>

SOMMAIRE

Retraites.....	4
Les retraites seront versées le premier de chaque mois	4
Humanis, bientôt leader français de la protection sociale	4
La CNAV précise les modalités de départ anticipé à la retraite pour longue carrière	4
Retraite 2011 : Une augmentation prévisible des retraites de 1,8 % au 1er avril 2011.....	4
Faut-il faire confiance aux organismes de retraite ?	4
Ports : la fin de la crise ?	4
Les négociations sur les retraites complémentaires piétinent	5
Retraite anticipée : les nouvelles règles prêtes à entrer en vigueur	5
Santé – Maladie – Dépendance	5
Déremboursement des médicaments : La liste s'allonge.....	5
Carte vitale oubliée : La consultation pourrait coûter plus cher	5
Et si Servier ne s'en relevait pas ?	5
Dépendance, le grand malentendu	6
Dépendance : "une 5e branche de la sécurité sociale serait catastrophique"	6
1645 euros par mois, c'est le prix moyen d'une maison de retraite en Franche- Comté	6
Nouvelle loi contre les faux médicaments : la chasse est ouverte !.....	6
Les Agences Régionales de Santé (ARS) ont leur feuille de route.....	6
Les généralistes priés de trier les malades avant les urgences	7
Sécurité sociale Régime local : exercice 2010 en quasi-équilibre	7
« Actes hospitaliers onéreux : les assurés vont payer plus »	7
Mutuelles – Assurances	7
Mutualité française : quatre chantiers prioritaires pour 2011	7
Assurance-vie – De beaux jours devant elle.....	8
Comment limiter les dépassements d'honoraires ?	8
Assurance dépendance : Quel sera le rôle des assureurs dans la prise en charge des coûts ?.....	8
Europe – Etranger	8
Conférence de presse de l'Organisation Internationale du Travail sur l'importance de la protection sociale dans l'élimination de la pauvreté.....	8
Des systèmes de retraite adéquats, viables et sûrs en Europe	8

Norvège: réformer les retraites, plutôt que de flamber l'argent du pétrole.....	9
Portugal: déficit réduit de 58,6% sur un an.....	9
Dépendance : un mode de financement variable selon les pays	9
Divers.....	10
Le secteur associatif toujours en croissance malgré la crise	10
La Cour des comptes a distribué ses mauvais points.....	10
La revalorisation des rentes viagères est fixée à 1,5%.....	10
Loisirs	10
Salon des seniors : zoom sur les évènements 2011	10
Livre - Georges Démos – Le petit livre noir des retraites.....	10
Cinéma - Avec Ubu à la frontière romano-hongroise	10
Tableau de bord.....	11
Retraite.....	11
Indice des prix.....	11
Indice de référence des loyers (IRL).....	12
Emploi : Salaire minimum (depuis le 1 ^{er} janvier 2011).....	12
Epargne règlementée.....	12
Prêts.....	12

RETRAITES

LES RETRAITES SERONT VERSEES LE PREMIER DE CHAQUE MOIS

Le particulier – 1 février

Les retraités gagneront quelques jours de trésorerie, grâce à un avancement de la date de versement de leur pension.

Actuellement versées à terme échu, le 9 de chaque mois selon un calendrier qui tient compte des jours non ouvrés et fériés les pensions de retraite seront prochainement versées en tout début de mois, le 1^{er}.

HUMANIS, BIENTOT LEADER FRANÇAIS DE LA PROTECTION SOCIALE

Nord Eclair - 7 février

L'union officielle a été prononcée jeudi dernier : les groupes Aprionis et Vauban Humanis se rejoignent pour former Humanis, prenant ainsi la troisième place nationale de la protection sociale.

LA CNAV PRECISE LES MODALITES DE DEPART ANTICIPE A LA RETRAITE POUR LONGUE CARRIERE

RH Intelligence - 9 février

La caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) a précisé, dans une circulaire du 7 février 2011, les modalités de départ avant l'âge légal des salariés ayant commencé à travailler à 16 ou 17 ans.

Suite à la parution du décret n° 2010-1734 du 30 décembre 2010 relatif à l'âge d'ouverture du droit à pension de retraite, la CNAV apporte, par le biais d'une circulaire, des précisions sur les conditions d'ouverture du droit à la retraite anticipée pour les salariés nés après le 1^{er} juillet 1951

RETRAITE 2011 : UNE AUGMENTATION PREVISIBLE DES RETRAITES DE 1,8 % AU 1ER AVRIL 2011

News banques – 14 février

L'augmentation des retraites de 0,9 % intervenue au 1er avril 2010 avait été établie sur la base d'un taux prévisionnel d'inflation de 1,2 % duquel le gouvernement avait soustrait 0,3 % pour prendre en compte la moindre augmentation des prix constatée en 2009 par rapport à son estimation.

Compte tenu de la hausse des prix que vient de communiquer l'INSEE pour l'année 2010 et qui se situe à 1,5 % en moyenne annuelle, le maintien du pouvoir d'achat des retraites pour l'année 2010 devrait logiquement conduire à un ajustement de 0,3% .

Ajouté aux taux prévisionnel d'inflation retenu dans le cadre de la loi de finances pour 2011, **l'augmentation des retraites, qui doit intervenir au 1er avril 2011, devrait atteindre 1, 8 %** si le gouvernement respecte son engagement de maintenir le pouvoir d'achat des retraités.

Cette hausse pèsera inévitablement sur les finances publiques et il est à craindre que les Pouvoirs Publics en profitent pour relever le taux de CSG des retraités ou mettent en place une contribution de ces derniers au financement de la dépendance

FAUT-IL FAIRE CONFIANCE AUX ORGANISMES DE RETRAITE ?

L'express.fr – 18 février

Le droit à l'information ne cesse de s'améliorer : relevés de carrière et de points disponibles en ligne, réception automatique d'un document récapitulatif des droits acquis tous régimes (relevé de situation individuelle), ainsi que la réception d'une estimation des droits à la retraite (estimation indicative globale). Même la réforme 2010 en rajoute avec la mise en place d'informations et d'entretiens individuels pour certains assurés.

Pourtant, ces progrès réalisés en matière de droit à l'information n'ont pas fait disparaître les erreurs sur les relevés de carrière et chaque assuré peut légitimement se poser la question suivante : dois-je faire confiance à mes caisses de retraite ?

PORTS : LA FIN DE LA CRISE ?

France3.fr – 19 février

Patronat et CGT sont parvenus vendredi à un projet d'accord sur les départs anticipés à la retraite.

Depuis un mois, dockers, grutiers et portiqueurs menaient des actions de grève contre la remise en cause par le gouvernement d'accords sociaux liés à leur retraite anticipée. Des accords spécifiques aux métiers pénibles signés avec le patronat, mais qui ne rentraient plus dans le cadre de la réforme des retraites

LES NEGOCIATIONS SUR LES RETRAITES COMPLEMENTAIRES PIETINENT

Capital.fr – 25 février

Nouveau flop lors de la cinquième réunion entre syndicats et patronat sur l'avenir des régimes de retraites complémentaires, qui s'est tenue hier. Les négociations ont encore été bloquées par les désaccords sur les moyens de financer ces régimes, dont le déficit risque de se creuser dans les années à venir, pour atteindre 7 milliards d'euros vers 2030.

Dans une ambiance tendue, les organisations syndicales ont tenté d'évoquer la possibilité d'une hausse des cotisations salariales et patronales, qui permettrait d'augmenter les ressources. Mais le Medef reste fermement opposé à cette idée, mettant en avant la nécessité de préserver la compétitivité des entreprises.

Les différents acteurs reportent désormais leurs espoirs sur le 9 mars, date de la prochaine réunion. Certains tablent sur une avancée, puisque le Medef y présentera, pour la première fois depuis le lancement du débat en novembre, des propositions écrites.

L'enjeu est de taille. Plus de 17 millions de salariés du privé cotisent à l'Agirc (pour les cadres) ou à l'Arrco. Les pensions versées par ces régimes constituent plus de la moitié du montant total de leur retraite.

RETRAITE ANTICIPEE : LES NOUVELLES REGLES PRETES A ENTRER EN VIGUEUR

Les échos – 28 février

Le dispositif de départ à la retraite à 60 ans pour les assurés ayant exercé des métiers pénibles est définitivement arrêté. Les syndicats le jugent trop restrictif.

Les nouvelles règles pour la retraite anticipée au titre de la pénibilité sont prêtes à entrer en vigueur. Le gouvernement a transmis la version définitive des projets de décret à la commission des accidents du travail et des maladies professionnelles, qui doit les examiner aujourd'hui. Ils seront ensuite rapidement publiés au « Journal officiel ». Tout doit être en place le 1er juillet, date d'entrée en vigueur de la loi de réforme des retraites.

SANTE – MALADIE – DEPENDANCE

DEREMBOURSEMENT DES MEDICAMENTS : LA LISTE S'ALLONGE

Mutuelleland – 08 février

Un service médical jugé insuffisant

Le gouvernement français a récemment annoncé le déremboursement intégral de 126 nouveaux médicaments dont l'efficacité s'est trouvée contestée. Selon la Haute Autorité de santé (HAS), le service médical rendu par cette centaine de produits serait insuffisant. De fait, ils ne sont dorénavant plus remboursés par la Sécurité sociale

CARTE VITALE OUBLIEE : LA CONSULTATION POURRAIT COUTER PLUS CHER

France soir – 10 février

La Confédération des Syndicats Médicaux Français (CSMF) a décidé de se retourner contre la décision de la Sécurité sociale qui vise à pénaliser de 50 centimes d'amende les médecins pour chaque feuille de soins non télétransmise.

ET SI SERVIER NE S'EN RELEVAIT PAS ?

Challenges.fr – 10 février

Accusé d'« escroquerie » et de « tromperie aggravée » sur le Mediator, le laboratoire pourrait devoir déboursier plus de la moitié de son chiffre d'affaires annuel en indemnisation.

Jamais une entreprise française n'avait subi un tel harcèlement. Les Laboratoires Servier doivent faire face à une véritable salve d'attaques judiciaires : le 11 février, soit deux mois à peine après la révélation du scandale du Mediator, les dirigeants sont convoqués devant le tribunal de Nanterre (Hauts-de-Seine) à la suite de la plainte de patients pour « *escroquerie et tromperie aggravée* ». La procédure, très rapide pour des délits industriels, est celle de la comparution immédiate, d'ordinaire réservée aux flagrants délits. Une voie justifiée par Charles Joseph-Oudin, un avocat des victimes : « *Les magistrats disposent d'un rapport accablant de 3 000 pages qui pourrait leur permettre de juger le groupe pharmaceutique très rapidement, avant la fin de l'année.* »

DEPENDANCE, LE GRAND MALENTENDU

Le Point.fr – 11 février

Sarkozy entretient la confusion sur la "cinquième branche de la Sécu", alors qu'il souhaite aussi recourir aux assurances privées.

Y aura-t-il une cinquième branche de la Sécurité sociale pour la protection de la dépendance des personnes âgées ? Dans ses multiples discours, Nicolas Sarkozy se glorifie de proposer une telle avancée sociale comparable à la création de la Sécurité sociale en 1945. "Nous déciderons cet été de la création d'une cinquième protection aux côtés de la maladie, de la retraite, de la famille, des accidents du travail qui sont les branches traditionnelles de la Sécurité sociale", a-t-il ainsi expliqué, jeudi soir, sur TF1 dans *Paroles de Français*.

Suffisant pour que beaucoup concluent à la création d'une cinquième "branche" de la Sécurité sociale. Or, il n'en est rien. Vendredi, une source proche de l'Élysée, citée par l'AFP, a tenu à remettre les pendules à l'heure en démentant la création d'une nouvelle branche, ce qui sous entend la mise en place d'une nouvelle couverture du risque de perte d'autonomie financée par des cotisations sociales et gérée par les partenaires sociaux. "Il a employé à dessein le terme *protection*, ce n'est pas tout à fait un hasard", a précisé cette source, se montrant pointilleuse sur les termes. "S'il parle de cinquième branche, ce qu'il n'a jamais fait, c'est une branche nouvelle de la Sécu", a-t-elle ajouté tout en précisant que "le terme de cinquième protection est un terme générique, pas juridique ou administratif". "C'est sa ligne depuis le début", a confirmé l'Élysée au *Point.fr*.

DEPENDANCE : "UNE 5E BRANCHE DE LA SECURITE SOCIALE SERAIT CATASTROPHIQUE"

TF1 news- 13 février

La présidente du Medef, Laurence Parisot, s'est prononcée dimanche pour une assurance privée obligatoire pour couvrir les risques liés à la dépendance. Pour elle, créer une cinquième branche de la Sécurité sociale, comme l'envisage Nicolas Sarkozy, serait "tout à fait catastrophique".

1645 EUROS PAR MOIS, C'EST LE PRIX MOYEN D'UNE MAISON DE RETRAITE EN FRANCHE-COMTE

L'est Républicain – 14 février

1645 euros par mois, c'est le prix moyen d'une maison de retraite en Franche-Comté, selon l'Agence régionale de santé (ARS).

NOUVELLE LOI CONTRE LES FAUX MEDICAMENTS : LA CHASSE EST OUVERTE !

mutuelleland – 21 février

Mercredi 16 février, les députés ont adopté une **nouvelle loi contre la contrefaçon de médicaments**. Cette législation devrait permettre d'observer de nouvelles mesures de sécurité renforçant la traçabilité de ces produits contrefaits sur Internet et de mettre en place un système de sanctions

LES AGENCES REGIONALES DE SANTE (ARS) ONT LEUR FEUILLE DE ROUTE

Santé log– 22 février

Xavier Bertrand, ministre de la santé et Roselyne Bachelot, ministre des solidarités et de la cohésion sociale ont signé, le 8 février, les feuilles de route des 26 agences régionales de santé (ARS) pour les

prochaines années. Ces contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), prévus par la loi « Hôpital » fixent les grandes priorités des ARS jusqu'en 2013.

Trois grandes missions des ARS :

- améliorer l'espérance de vie en bonne santé ;
- promouvoir l'égalité devant la santé ;
- développer un système de santé de qualité, accessible et efficient.

LES GENERALISTES PRIÉS DE TRIER LES MALADES AVANT LES URGENCES

La Dépêche du midi – 23 février

Les urgences du CHU sont saturées. L'Agence régionale de santé a invité hier les médecins de Haute Garonne à limiter les hospitalisations. Une demande reçue amèrement par les médecins.

SECURITE SOCIALE REGIME LOCAL : EXERCICE 2010 EN QUASI-EQUILIBRE

L'Alsace.fr – 24 février

451 millions d'euros de prestations ont été payées aux quelque 2,5 millions de bénéficiaires du régime obligatoire d'Alsace-Moselle, qui reste bénéficiaire grâce aux produits financiers

Les comptes définitifs du régime local d'assurance maladie d'Alsace-Moselle ne seront publiés qu'au 2^e trimestre, mais son président, Daniel Lorthiois, a déjà pu indiquer hier, à Strasbourg, que l'exercice 2010 serait quasiment à l'équilibre : « Les 451 M€ [millions d'euros] de cotisations ont dégagé un résultat d'exploitation en déficit de 1,9 M€. Mais grâce aux produits financiers de 6 M€, nous devrions enregistrer un résultat net comptable de l'ordre de 4 M€ », détaille-t-il.

Il a insisté sur les faibles frais de gestion du régime local obligatoire qui offre une complémentaire à 2,5 millions de bénéficiaires des trois départements : « Nos frais ne s'élèvent qu'à de 1 % alors que la moyenne des mutuelles françaises atteint 25,5 %... »

« ACTES HOSPITALIERS ONEREUX : LES ASSURES VONT PAYER PLUS »

Information hospitalière – 25 février

Aux termes d'un décret paru au Journal officiel du 23 février 2011, la prise en charge à 100 % des actes hospitaliers coûteux par la Sécurité sociale interviendra pour des montants minimum de 120 euro et non plus de 91 euro.

Quand l'acte était facturé moins de 91 euro, l'assurance-maladie le remboursait à hauteur 80 %, et 20 % restaient à la charge de l'assuré ; au-delà de ce montant, la sécurité sociale prenait en charge intégralement l'acte, après avoir toutefois déduit un forfait de 18 euro dont l'assuré devait s'acquitter. Désormais, le seuil d'application de ce remboursement passe à 120 euro, ce qui augmente la participation de l'assuré. Ainsi par exemple, pour un acte facturé 100 euro, le reste à charge sera de 20 euro au lieu de 18.

MUTUELLES – ASSURANCES

MUTUALITE FRANÇAISE : QUATRE CHANTIERS PRIORITAIRES POUR 2011

L'Argus de l'assurance.com - 15 février

La FNMF veut peser dans le débat sur la dépendance et fera des propositions sur la santé pour l'élection présidentielle. En interne, elle réfléchira à de nouvelles orientations pour ses établissements et centres de soins ainsi qu'à un nouveau projet stratégique à l'horizon 2015.

La **dépendance** est un sujet « majeur » pour la Mutualité française, explique **Etienne Caniard**, son président. Dans un long entretien accordé à l'Agence fédérale d'information mutualiste (Afirm), il la présente comme le premier des quatre **chantiers prioritaires** qui viennent d'être arrêtés par le Conseil fédéral. Il réaffirme la nécessité d'un socle public et souligne que la position de la FNMF diffère de celle des assureurs représentés par la FFSA, dans la mesure où elle intègre davantage la **prévention** grâce aux services mutualistes de proximité. Il insiste d'ailleurs sur le rôle de ces services, déclarant qu'il faut « dépasser la seule question de la solvabilité » et qu'il ne s'agit « pas de proposer uniquement des produits d'épargne ». Il promet aussi une **stratégie d'alliances** avec les syndicats, les associations d'usagers et les collectivités territoriales, qui sont gestionnaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa).

ASSURANCE-VIE – DE BEAUX JOURS DEVANT ELLE

Le nouvel économiste.fr - 23 février

Les menaces qui pèsent sur l'assurance-vie ne remettent pas en cause son attractivité

Fonds euros, contrats en unités de compte, Solvabilité II, krach obligataire, papy-boom. L'engouement pour l'assurance-vie ne se dément pas. Souplesse, garantie, adaptabilité, libre choix des héritiers... Les arguments ne manquent pas. Pourtant, à l'heure des réformes fiscales, de l'érosion des fonds euros, des risques de krach obligataire et de la baisse des taux, certains s'interrogent. Des inquiétudes écartées par les professionnels dans la mesure où aucun produit équivalent n'est proposé aux investisseurs

COMMENT LIMITER LES DEPASSEMENTS D'HONORAIRES ?

RTL.fr 25 février

Les droits des patients ne sont pas assez reconnus alors même que leurs exigences augmentent vis-à-vis du système de santé, soulignent trois rapports remis jeudi au gouvernement dans le cadre de l'opération "2011, année des patients et de leurs droits". Le rapport "Faire vivre les droits des patients" propose notamment d'accroître les droits des patients en les "protégeant mieux contre les dépassements d'honoraires qui devraient être plafonnés à trois fois le montant conventionné". Selon un sondage fait à l'occasion de ce rapport, presque la moitié des Français (48%) a déjà été confrontée à un dépassement d'honoraires de la part d'un professionnel de santé. Ces dépassements sont jugés excessifs par 71% de ceux y étant confrontés.

ASSURANCE DEPENDANCE : QUEL SERA LE ROLE DES ASSUREURS DANS LA PRISE EN CHARGE DES COUTS ?

AFP - 27 février

Le président Nicolas Sarkozy a évoqué début février la piste des assurances privées pour prendre en charge une partie du coût de la dépendance, mais les assureurs font pour l'instant profil bas sur ce sujet extrêmement sensible

EUROPE – ETRANGER

CONFERENCE DE PRESSE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL SUR L'IMPORTANCE DE LA PROTECTION SOCIALE DANS L'ELIMINATION DE LA PAUVRETE

Communiqué de presse des Nations Unies – New York - 14 février

Le Directeur du Département de la sécurité sociale de l'Organisation internationale du Travail (OIT), M. Michael Cichon, a insisté, cet après-midi devant la presse, sur le rôle essentiel de la protection sociale dans l'élimination de la pauvreté dans le monde.

M. Cichon a ainsi souligné que la protection sociale contribuait à la croissance économique en améliorant la productivité du travail et en participant à la stabilité sociale. « La protection sociale est un droit fondamental qui appartient à chaque individu et que nous avons oublié depuis longtemps », a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse au Siège des Nations Unies, à New York.

« Seulement 20% environ de la population mondiale ont actuellement accès à des mécanismes de protection sociale qui leur fournissent une certaine sécurité les préservant au minimum de la pauvreté alimentaire », a expliqué M. Cichon. Le « véritable scandale » réside, selon lui, dans le fait que « nous avons besoin seulement de 2% du produit intérieur brut (PIB) mondial pour faire bénéficier tous les pauvres du monde des systèmes sociaux de base ».

DES SYSTEMES DE RETRAITE ADEQUATS, VIABLES ET SURS EN EUROPE

MCS Info - 17 février

Dans une résolution adoptée mercredi 15 février le Parlement souligne la nécessité d'instaurer des systèmes de retraite solides, adéquats, durables et sûrs pour lutter contre la pauvreté chez les personnes âgées, malgré la crise.

NORVEGE: REFORMER LES RETRAITES, PLUTOT QUE DE FLAMBER L'ARGENT DU PETROLE

La presse affaires - 18 février

Oslo : Grand exportateur de pétrole, la Norvège a un produit intérieur de 58 700\$ par habitant, le deuxième en importance de l'OCDE. Mais au lieu de flamber l'argent du pétrole, la Norvège a réformé son système de retraite.

PORTUGAL: DEFICIT REDUIT DE 58,6% SUR UN AN

Le Figaro.fr - 19 février

Le déficit du budget de l'Etat portugais s'est réduit de 58,6% en janvier par rapport à la même période de l'an dernier, a annoncé samedi le Premier ministre José Socrates, qui a mis en œuvre un sévère plan d'austérité afin d'assainir les finances publiques du pays. Le chef du gouvernement socialiste a confirmé l'information publiée samedi par l'hebdomadaire Expresso, selon lequel le déficit de l'administration centrale, qui exclut les administrations locales et régionales ainsi que les comptes de la sécurité sociale, s'est établi le mois dernier à 281,8 millions d'euros, contre 680 millions en janvier 2010

DEPENDANCE : UN MODE DE FINANCEMENT VARIABLE SELON LES PAYS

L'Alsace.fr – 27 février

Les pays de l'OCDE consacrent en moyenne 1 à 1,5 point de PIB à la dépendance mais le mode de financement varie d'un pays à l'autre, certains privilégiant un financement public pour tous, d'autres laissant les intéressés régler l'essentiel de la facture. Voici les exemples de plusieurs pays industrialisés confrontés à un fort vieillissement.

ALLEMAGNE (82 millions d'habitants)

Depuis 1995, une assurance dépendance est obligatoire pour les actifs abondée à parité par salariés et employeurs, à hauteur de 1,95% du salaire brut. Elle ne prend en charge qu'une partie des frais, le reste incombant au retraité dépendant, aux communes ou aux enfants. Actuellement, 2,37 millions de retraités sont considérés comme dépendants, dont 70% à domicile, les autres en institution. Cette année, le gouvernement compte réformer le système d'assurance dépendance qui ne pourra pas indéfiniment absorber le choc du vieillissement.

ROYAUME-UNI (62 millions)

Le financement est assuré par le public, par l'intermédiaire du NHS (National Health Service), et les bénéficiaires. Les seniors qui ont un patrimoine supérieur à 23.250 livres (27.400 euros) doivent payer eux-mêmes la totalité des coûts, à domicile ou en établissement. Chaque année, 45.000 personnes âgées sont ainsi contraintes de vendre leur propriété pour financer leur séjour.

ITALIE (60 millions)

Environ 2 millions de personnes âgées sont dépendantes, selon des chiffres de 2007 du gouvernement, qui estime à plus de 25 milliards d'euros annuels les dépenses qui y sont consacrées. Environ la moitié est prise en charge directement par les régions et l'autre moitié par les personnes âgées et leurs familles. Une bonne part d'entre elles ont droit à une pension d'invalidité. La dépense publique pour l'assistance aux personnes dépendantes (qui n'inclut pas les dépenses hospitalières pour les personnes âgées atteintes de maladies chroniques) s'élevait à 17,3 milliards d'euros en 2007 (1,13% du PIB).

SUEDE (9,3 millions)

Le financement est quasi-intégralement public, seulement une petite partie restant à la charge des personnes âgées. 90% des personnes âgées vivent chez elles. Le financement repose en grande partie sur les communes via les impôts locaux. L'Etat complète et subventionne une partie, notamment dans les régions les moins riches. Une partie est payée par la personne âgée elle-même, mais le plafond («maxtaxa») est limité au maximum à 1.700 couronnes par mois (environ 190 euros). Cette politique coûte autour de 80 milliards de couronnes par an pour les communes (9 milliards d'euros), le double si on compte la politique de santé pour les personnes âgées, soit 3 ou 6% du PIB.

JAPON (127 millions)

La dépendance est encore largement prise en charge dans le cercle familial, de nombreuses personnes âgées vivant avec un de leurs enfants et la famille de celui-ci. 20% des personnes dépendantes vivent en institution, 80% vivant chez elles ou chez leur enfant. Le système repose sur un financement public, abondé pour moitié par les cotisations des contribuables de plus de 40 ans et pour l'autre moitié par

des subventions publiques. En 2009, quelque 4,69 millions de personnes étaient considérées comme éligibles à ce système. Elles ne paient en conséquence que 10% des soins liés à leur dépendance. Dans les maisons de retraite, privées ou publiques, la personne doit toutefois payer en plus le gîte et le couvert. La prise en charge publique a coûté quelque 7.700 milliards de yens (68 milliards d'euros) aux autorités lors de l'année budgétaire d'avril 2010 à mars 2011 (en cours).

DIVERS

LE SECTEUR ASSOCIATIF TOUJOURS EN CROISSANCE MALGRE LA CRISE

Le Point.fr - 16 février

Le secteur associatif, en pleine croissance ces dernières années, a "continué de créer des emplois en 2009, malgré la crise économique et la diminution du nombre de contrats aidés", selon une étude de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss) publiée mercredi.

Les effectifs salariés dans les associations ont progressé de 1,8% en 2009 (+30.000 emplois) alors que dans le même temps ils baissaient de 2,3% dans l'ensemble du secteur privé.

LA COUR DES COMPTES A DISTRIBUE SES MAUVAIS POINTS

Le nouvel Observateur – 17 février

Sous l'impulsion de son Premier président Didier Migaud, l'institution a pour la première fois désigné les mauvais gestionnaires des deniers publics. Le port de Marseille est notamment visé

LA REVALORISATION DES RENTES VIAGERES EST FIXEE A 1,5%

Le Particulier - février

L'arrêté du 30 novembre 2010 fixe à 1,5% le taux de revalorisation applicable, en 2011, aux rentes viagères constituées entre particuliers, aux rentes attribuées en réparation d'un préjudice et aux rentes versées aux anciens combattants, lorsqu'aucune clause contractuelle d'indexation n'a été fixée.

LOISIRS

SALON DES SENIORS : ZOOM SUR LES EVENEMENTS 2011

Senior actu.com – 19 février

Le Salon des Seniors permet chaque année aux différents exposants de mettre en valeur leurs nouveautés et leurs produits dédiés aux plus de 50 ans. Plus concrètement, le salon s'organise autour de sept villages thématiques : tourisme et loisirs, droit/retraite/patrimoine, art de vivre, santé et bien-être, maintien à domicile, nouvelles technologies et le village des associations. A noter également des conférences, des défis sportifs, un casting de beauté... etc

LIVRE - GEORGES DEMOS – LE PETIT LIVRE NOIR DES RETRAITES

La dépêche du midi – 27 février

Le toulousain Georges Dèmos est un dessinateur acide dont le trait rappelle celui du regretté Reiser. Il nous invite à une « révolution » dans les pages de ce livre où alternent les petits dessins humoristiques, réflexions entre deux personnages, Lepetit et Legrand et les explications sur l'économie mondiale. C'est cruel, comme le capitalisme moderne, et drôle, mais Vian ne disait-il pas que l'humour est la politesse du désespoir ? Athéna Editions, 160 pages, 14€

CINEMA - AVEC UBU A LA FRONTIERE ROMANO-HONGROISE

Liaisons sociales magazine – février

Avec *Morgen*, Marian Crisan signe un film émouvant sur l'immigration clandestine, primé à Locarno *Morgen*(1 h 40), film de Marian Crisan. Sortie le 2 février

TABLEAU DE BORD

RETRAITE

INDICE BASE 1990 DES RETRAITES ET EVOLUTION DE LEUR POUVOIR D'ACHAT DEPUIS 1990

Situation Décembre 2010

Indice INSEE hors tabac		Variation sur :		
Indice de base 1998	120,61	1 mois	1 an	
Indice de base 1990	138,51	0,4 %	1,7 %	
Evolution de nos retraites nettes				
Retraite	Régime général		Régime local	
	Indices	Evolutions	Indices	Evolutions
CNAV	131,96	- 4,7 %	130,68	- 5,7 %
ARRCO	128,86	- 7,0 %	127,60	- 7,9 %
AGIRC	124,41	- 10,2 %	123,20	- 11,1 %

PENSION SECURITE SOCIALE

- Salaire minimum permettant de valider un trimestre d'assurance retraite de base : **1800 €** (200 fois le Smic horaire en vigueur au 1^{er} janvier 2011)
- Minimum de pension : **266,15 €** par mois (+ **90,31 €** par enfant à charge)
Circulaire CNAV du 30 décembre 2009
- Réversion : **54 %** du montant de la pension du défunt
 - Plafond de ressources pour une personne seule : **18720€** par an (2080 fois le Smic horaire en vigueur au 1^{er} janvier 2011)
 - Pour un ménage : **29952 €** par an.*Circulaire CNAV*

RETRAITE COMPLEMENTAIRE DU REGIME GENERAL (DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2010)

- ARRCO (valeur du point) : **1,1884 €**
- ARRCO (salaire de référence) : **14,4047 €**
- AGIRC (valeur du point) : **0,4216 €**
- AGIRC (salaire de référence) : **5,0249 €**
- Réversion : **60 %** de la pension du défunt

INDICE DES PRIX

Evolution sur un an octobre 2010/octobre 2009 → **+ 1,5 %**

L'indice des prix tous produits sert au calcul de l'inflation, l'indice hors tabac à la revalorisation des pensions alimentaires et des rentes viagères (*JO du 19 décembre 2010*).

Evolution du coût de la vie												
Tous produits	119,96	119,69	120,36	120,94	121,26	121,39	121,38	121,04	121,32	121,23	121,39	121,53
Hors Tabac	118,60	118,32	118,99	119,58	119,90	120,04	120,02	119,68	119,97	119,88	120,03	120,09
	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
	2009	2010										

INDICE DE REFERENCE DES LOYERS (IRL)

- Indice du troisième trimestre 2010 : **118,70**
- Evolution de l'indice en glissement annuel au troisième trimestre 2010 : **1,10 %** (JO du 16 octobre 2010)

EMPLOI : SALAIRE MINIMUM (DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2011)

- Salaire horaire brut : **9 €**
- Smic mensuel pour 35 heures hebdomadaires : **1365 €**

EPARGNE REGLEMENTEE

- Livret A : Rémunération : **1,75 %** - Plafond : **15300 €**
- Livret de développement durable (ex-CODEVI) : Rémunération : **1,75 %** - Plafond : **6000 €** - Condition : être contribuable
- Livret d'épargne populaire : Rémunération : **2,25 %** - Plafond : **7700€** - Condition : impôt <757€

PRETS

AUX PARTICULIERS

- Prêts d'un montant inférieur à 1524 € : **21,32 %**
- Prêts d'un montant supérieur à 1524 €, découverts en compte, prêts permanents, crédits affectés : **19,32 %**
- Prêts personnels : **8,15 %**

IMMOBILIERS

- Prêts à taux fixe : **5,51 %**
- Prêts à taux variable : **4,96 %**
- Prêts relais : **5,88 %**

Ces taux des prêts aux particuliers et des prêts immobiliers sont les taux maximum auxquels les banques peuvent prêter de l'argent au 4^{ème} trimestre 2010 (taux de l'usure) - JO du 26 septembre 2010.